



**AVIS DE PROMULGATION
REGLEMENT #525-2022**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la municipalité que, lors de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 14 février 2022, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no. 525-2022

Règlement abrogeant et remplaçant le règlement no 490-2018 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1 - Avis de motion : 17 janvier 2022
- 2 - Présentation et dépôt du projet de règlement : 17 janvier 2022
- 3 - Avis public d'adoption : 28 janvier 2022
- 4 - Adoption du règlement : 14 février 2022
- 5 - Avis de promulgation : 22 février 2022

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à La Guadeloupe ce 22^e jour de février 2022

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Christiane Lacroix, directrice générale & secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 371, 19^e Avenue, La Guadeloupe G0M 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 22 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22^e jour de février 2022.

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.